



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 juillet 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20250704-D20250007810-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 27

de Votants : 32

Dont vote par procuration : 5

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00078/2025 du 04/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 28 juin 2025, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (27)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moina-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inayatye KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal)

OBJET :

**Motion de dénomination
de la route
départementale n°3 –
Traversée de
Passamainty – en
hommage à Monsieur
Ibrahim RAMADANI**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 09/07/2025 que la convocation avait été faite le 28/06/2025.

Le Maire.

Absents : (17)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (5)

Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Ambdilwahedou SOUMAILA, M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Inayatye KASSIM, Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI, Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame KAMBI, Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Djouwaïria OUSSENI YVESSI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que Monsieur Ibrahim RAMADANI est reconnu comme un pionnier dans plusieurs domaines essentiels à la vie publique et communautaire ;

Considérant qu'en 1947, il devient l'un des tout premiers conseillers généraux élus pour siéger au conseil du territoire autonome des Comores, marquant ainsi l'histoire politique locale ;

Considérant qu'en 1953, il est le premier habitant de Passamainty à accomplir le pèlerinage à la Mecque, un événement demeuré symbolique dans la mémoire collective du village ;

Considérant qu'en le 2 novembre 1958, il est élu Trésorier Général de l'Union pour la défense des intérêts de Mayotte (UDIM), premier parti politique créé sur l'île, contribuant activement à la structuration politique du territoire ;

Considérant qu'Ingénieur agronome de formation, Monsieur RAMADANI a occupé les fonctions de Directeur de l'agriculture à Mayotte, participant de manière déterminante au développement agricole et à la modernisation des pratiques locales ;

Considérant que par ses engagements et responsabilités, Monsieur Ibrahim RAMADANI a contribué au rayonnement et à l'organisation politique de Mayotte.

Considérant que la dénomination de la route départemental 3 à son nom permettrait de transmettre la mémoire de cet homme aux générations futures, tout en rendant hommage à un enfant du village de Passamainty ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'approuver la demande de dénomination de la route départementale n°3 – Traversée de Passamainty – au nom « d'Ibrahim RAMADANI ».

Article 2 : de mandater Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires auprès des services départementaux.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 08/07/2025

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :